



Ville de Fosses

Acte certifié exécutoire après avoir été
Transmis au représentant de l'Etat

le : **11 MARS 2026**

Publié le : **11 MARS 2026**

La Maire, Jacqueline HAESINGER

DECISION N° 2026.30

Objet : Demande de subvention pour l'extension du dispositif de vidéoprotection de l'allée Serpollet

La Maire de Fosses,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 6 novembre 2023 donnant pouvoir au Maire d'exercer les délégations prévues à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 à L.255-1 relatifs à la vidéoprotection ;

Vu la circulaire et la réglementation relatives à l'installation de systèmes de vidéoprotection sur la voie publique ;

Vu les dispositifs d'aide au financement de l'Etat, du Conseil Régional Ile de France et du Conseil départemental du Val d'Oise en faveur de l'équipement en vidéoprotection des communes ;

Vu le plan de financement ci-dessous ;

Considérant que le coût estimatif pour l'extension du dispositif de vidéoprotection (3 caméras) s'élève à 37 401,00 € HT (44 881,00 € TTC) ;

DECIDE :



Article 1 :

D'approuver le plan de financement suivant :

PROJET DE VIDEOPROTECTION DE L'ALLEE SERPOLLET - FOSSES			
Dépenses		Subventions	
Extension du dispositif de vidéoprotection – 3 caméras Allée SERPOLLET :		Etat - DETR : Axe 4 : Développement économique, social, culturel et touristique – Travaux d'embellissement de centre-bourg	25% 9 350,25 €
Caméra FOS 15	15 137,00 €	Conseil régional : Equipement en vidéoprotection – Bouclier de sécurité	40% 14 960,40 €
Caméra FOS 16	8 482,00 €		
Caméra FOS 17	13 782,00 €		
		Conseil départemental : Axe 5 : Sécurité et prévention de la délinquance – déploiement modernisations des dispositifs de vidéoprotection	15% 5 610,15 €
Total des dépenses HT	37 401,00 €	Total des Subventions	29 920,80 €
Dépenses à la charge de la commune pour le projet (HT) (montant des travaux HT - subventions)		7 480,20 € HT	
Dépenses à la charge de la commune pour le projet (TTC) (montant des travaux TTC - subventions)		14960,20 € TTC	

Article 2 :

De solliciter une subvention auprès de l'Etat, de la Région Ile de France et du Conseil Départemental du Val d'Oise conformément au plan de financement présenté ci-dessus pour l'extension du dispositif de vidéoprotection de l'allée Serpollet.

Article 3 :

Dit que les crédits sont inscrits au budget communal.

Article 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être intenté devant l'auteur de la décision.

Fait à Fosses le 11 mars 2026

La Maire,

Jacqueline HAESINGER



PLAN DE FINANCEMENT

PROJET DE VIDEOPROTECTION DE L'ALLEE SERPOLLET - FOSSES			
Dépenses		Subventions	
Extension du dispositif de vidéoprotection – 3 caméras Allée SERPOLLET :		Etat - DETR :	25% 9 350,25 €
Caméra FOS 15	15 137,00 €	Axe 4 : Développement économique, social, culturel et touristique – Travaux d'embellissement de centre-bourg	
Caméra FOS 16	8 482,00 €		
Caméra FOS 17	13 782,00 €	Conseil régional :	40% 14 960,40 €
		Equipement en vidéoprotection – Bouclier de sécurité	15%
		Conseil départemental :	5 610,15 €
		Axe 5 : Sécurité et prévention de la délinquance – déploiement modernisations des dispositifs de vidéoprotection	
Total des dépenses HT	37 401,00 €	Total des Subventions	29 920,80 €
Dépenses à la charge de la commune pour le projet (HT) (montant des travaux HT - subventions)		7 480,20 € HT	
Dépenses à la charge de la commune pour le projet (TTC) (montant des travaux TTC - subventions)		14960,20 € TTC	

Le 11 mars 2026

La Maire,



Jacqueline HAESINGER